

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 janvier 2015

Membres en exercice :	Date de la convocation: 15/01/2015
34	<i>L'an deux mille quinze et le vingt trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 21	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Lionel GAYSSOT, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE
Votants: 21	
Pour: 21	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés:
	Excusés: Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Antoine MARTINEZ, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Yves ROBIN, Robert TROPEANO, Bernard VIDAL
	Absents:

Objet: Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le comité syndical le 7 Novembre 2014,

Vu les avis du CT du 3 Octobre et du 20 Novembre 2014,

Vu la saisine du prochain CT en date du 12 Janvier 2015,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Postes de catégorie A :

- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet rattaché au pôle cohésion sociale pour la conduite du Contrat Local de Santé ;

Postes de catégorie B :

- Suppression à effet du 1^{er} Mars 2015 d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet rattaché au pôle cohésion sociale pour la mission services ;

Postes de catégorie C :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe destiné à la mission finances.

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 29/01/2015
034-253403554-20150123-2015_23_01_08-DE

A l'issue de cette décision, les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

Emplois permanents fonctionnaires	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Fonctions
Ingénieur principal	A	35	1	1	Cohésion sociale
Attaché	A	35	2	2	Ressources et moyens Développement économique
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35	1	1	Finances
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35	1	1	Habitat
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	35	2	2	Economie, finances
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	35	5	5	Communication, accueil, habitat, tourisme, finances.
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	35	2	2	Secrétariat, finances
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	30	1	1	Développement économique
TOTAL des effectifs d'emplois titulaires			15	15	

Emplois permanents non titulaires	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Fonctions
Attaché principal	A	35	1	1	Direction
Attaché	A	35	5	4	Habitat, Economie, Patrimoine, Santé au 01.03.2015
Attaché	A	30	1	1	Tourisme
Rédacteur	B	35	3	3	Habitat, tourisme et services
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	35	2 – 1 au 28.02.2015	2 – 1 au 28.02.2015	Environnement. Services jusqu'au 28.02.2015.
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	13	1	1	Entretien des locaux
TOTAL des effectifs d'emplois non titulaires			13	12	

Total de l'effectif budgétaire : 28

Total de l'effectif pourvu : 27

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des effectifs ci-dessus et de décider que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le tableau des effectifs ci-dessus et décide que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 janvier 2015.

Le Président,
Francis BOUTES




RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 29/01/2015 034 253403554-20150123-2015 23 01 08-DE